

**LES RESSOURCES YORBEAU INC.**  
**(“Yorbeau” ou la “Compagnie”)**

**Rapport de gestion**  
**pour la période terminée le 31 mars 2010**

*Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 12 mai 2010 et devrait être lu conjointement avec les états financiers trimestriels de la Compagnie pour la période terminée le 31 mars 2010 et les notes qui y sont afférentes et les états financiers annuels de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les notes qui y sont afférentes.*

*Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Compagnie est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avèreront exactes.*

**Général**

Au cours de la période terminée le 31 mars 2010, la Compagnie a débuté son programme de forage 2010 avec deux foreuses sur sa propriété Rouyn. L'objectif du forage de 2010 est de tester, aux cibles Lac Gamble et Cinderella, les prolongements potentiels des intersections de forage à teneur élevée le long du Groupe de Piché et de la « zone du mur », deux structures prospectives découvertes en 2008 et 2009 dans le corridor Augmitto-Astoria de la propriété Rouyn. Le forage effectué au début de 2010 se concentre sur : 1) l'espace non-foré entre Lac Gamble et Astoria; et 2) les parties à l'est et à l'ouest du forage 519 de Cinderella qui a recoupé 74,67 g/t d'or sur 10,35 mètres dans la zone du mur et 10,1 g/t d'or sur 5 mètres dans le Groupe de Piché (voir le communiqué de presse du 23 septembre 2009). Les forages effectués jusqu'à présent indiquent que les zones aurifères dans le Groupe de Piché des blocs du Lac Gamble et de Cinderella se poursuivent à l'est, à l'ouest et en profondeur. De plus, la minéralisation aurifère dans la zone du mur semble maintenant continue entre Lac Gamble et Astoria et entre Cinderella et Augmitto. La zone du mur, qui est présente près du contact inférieur du Groupe de Piché et qui se trouve dans des zones de roches métasédimentaires, est équivalente à la zone Aw de la mine Astoria qui était autrefois en production. Les récents forages indiquent que la minéralisation aurifère dans la zone Aw continue probablement sur une distance de 600 mètres vers l'ouest et rejoint la zone du mur à Lac Gamble. La Compagnie possède un calcul de ressources à Astoria conforme au Règlement 43-101 indiquant 349 100 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées. La Compagnie a l'intention d'augmenter les ressources dans cette région en démontrant la continuité de la minéralisation et la présence de volumes additionnels importants de roches minéralisées.

Au cours de la période, la Compagnie a complété la troisième tranche d'un placement privé. Aux termes de cette troisième tranche, la Compagnie a émis 3 105 000 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action pour un produit brut de 776 250 \$. La Compagnie a recueilli un total de 3 505 250 \$ en vertu du financement, le produit duquel sera utilisé principalement pour financer le programme d'exploration 2010 de la Compagnie sur sa propriété Rouyn.

**Résultats des activités**

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2010, la Compagnie a réalisé un bénéfice net de 87 441 \$ (une perte nette avant les impôts sur le bénéfice de 284 001\$) comparativement à une perte nette de 411 827 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente un bénéfice net de 0,01 \$ par action. Les intérêts créditeurs et autres, pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2010,

ont totalisé 1 123 \$. Les dépenses pour la période se sont élevées à 285 124 \$ comparativement à 412 801 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2009. Les charges administratives pour la période ont diminué de 126 009 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une diminution des frais légaux, du coût des relations avec les investisseurs et du personnel. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2010, la Compagnie a encouru un total de 650 136 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 187 989 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), lesquelles ont toutes été engagées sur la propriété Rouyn.

### Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Trimestre <u>terminé le</u>	<u>Revenu</u>	Bénéfice net <u>(perte nette)</u>	Bénéfice net (perte nette) par action, <u>de base et dilué</u>
31 mars 2010	1 123 \$	87 441 \$	0,01 \$
31 décembre 2009	154 \$	(192 142) \$	(0,01) \$
30 septembre 2009	60 \$	(331 580) \$	(0,01) \$
30 juin 2009	0 \$	(418 495) \$	(0,01) \$
31 mars 2009	974 \$	(411 827) \$	(0,01) \$
31 décembre 2008	5 838 \$	(521 256) \$	(0,01) \$
30 septembre 2008	14 911 \$	(232 365) \$	(0,01) \$
30 juin 2008	5 867 \$	(298 466) \$	(0,01) \$

Les états financiers pour les périodes indiquées ci-haut ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

### Liquidité

La Compagnie a financé ses activités presque exclusivement par la vente de ses actions et continuera à le faire dans un avenir prévisible.

Au 31 mars 2010, l'encaisse et les dépôts à terme de la Compagnie totalisaient 2 017 384 \$ comparativement à 2 048 254 \$ au 31 décembre 2009. Le fonds de roulement au 31 mars 2010 était de 1 858 497 \$ comparativement à 2 096 616 \$ au 31 décembre 2009. La diminution du fonds de roulement résulte des coûts continus de la Compagnie relativement à son programme d'exploration sur la propriété Rouyn.

### Modifications comptables futures

#### *Normes internationales d'information financière*

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que les compagnies publiques devront présenter leur information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (les « NIIF ») pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les NIIF utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens, mais des différences significatives en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir doivent être prises en compte. Les vérificateurs de la Compagnie fournissent la formation sur les NIIF et avisent et assistent la Compagnie quant à l'identification des différences en matière de comptabilisation entre les NIIF et les PCGR canadiens. La Compagnie a élaboré un plan d'action afin d'être prête pour la conversion pour l'exercice 2011.

Le plan de conversion aux NIIF de la Compagnie consiste en 4 phases soit : l'analyse, la conception et la planification, la réalisation et l'implantation. Le plan vise à déterminer l'incidence que les NIIF auront sur les méthodes comptables et décisions de mise en œuvre, sur l'infrastructure, sur les activités commerciales et sur les activités de contrôle.

La Compagnie est maintenant dans la phase de la conception et de la planification. Au cours de cette phase, la Compagnie identifie les différences entre les NIIF et les PCGR canadiens, recueille de l'information et des données financières pour évaluer l'incidence de ces différences et fait des recommandations pour les décisions se rapportant aux principes comptables des NIIF.

En se fondant sur une analyse préliminaire, les NIIF suivantes pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie :

NIIF 1 : Cette directive indique les directives à suivre lorsque les NIIF sont adoptées pour la première fois.

NIIF 2 : Paiement fondé sur les actions : Lorsque l'acquisition est graduelle, cette NIIF requiert que chaque tranche de l'octroi soit évaluée et comptabilisée séparément.

NIIF 6 : Selon cette NIIF, la Compagnie doit déterminer une convention comptable afin d'identifier quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation des ressources minérales seront comptabilisées comme actifs.

NCI 36 (Norme comptable internationale) : Cette norme concerne la méthode de dépréciation des actifs basée sur les flux de trésorerie actualisés.

Sur la base d'une analyse préliminaire, la Compagnie s'attend à ce que les conséquences de l'adoption des NIIF sur les éléments essentiels de ses états financiers soient mineures, sauf en ce qui concerne la divulgation dans les notes. Le système comptable de la Compagnie est simple et la Compagnie croit être en mesure de l'adapter aux NIIF.

La Compagnie prévoit compléter la phase de la conception et de la planification à la fin du troisième trimestre de 2010 au plus tard et se concentrera sur les phases de la réalisation et de l'implantation tout au long du reste de l'année 2010.

#### Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Compagnie à la fin de la période terminée le 31 mars 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Compagnie et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Compagnie, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Compagnie n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Compagnie ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 31 mars 2010. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie survenu pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se terminant le 31 mars 2010 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

### Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil d'administration et un administrateur de la Compagnie, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Compagnie d'un montant de 80 095 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2010.

Au cours de cette période, Yorbeau a payé 40 120 \$ à une société dont le président et l'actionnaire qui la contrôle est Thomas L. Robyn, le président et chef de la direction de Yorbeau. En contrepartie pour ce paiement, la société a offert les services de M. Robyn à Yorbeau.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, un administrateur de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Compagnie d'un montant de 5 400 \$ et une somme de 12 500 \$ a été versée à titre d'avance de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar Jr., un administrateur de la Compagnie, est le seul actionnaire.

### Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Compagnie consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 152 987 946 étaient émises et en cours au 12 mai 2010. À cette date, la Compagnie avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 5 990 000 actions à des prix variant de 0,16 \$ à 0,35 \$ l'action.

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Compagnie sont disponibles sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).